

Petit guide pratique



**Les enfants en situation de handicap
dans les accueils collectifs de mineurs**

Le handicap / Les handicaps

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. - Loi du 11 février 2005



Au-delà de sa définition, le handicap présente une grande diversité de formes.

L'enfant en situation de handicap mental ou psychique

Présente une réduction des facultés d'acquisition, de conservation et d'exploitation des connaissances. Elle se caractérise par un dysfonctionnement de la compréhension du monde, des interactions sociales, de la communication verbale ou non verbale et du comportement. *Exemple : trisomie 21 (mental), schizophrénie, troubles bipolaires (psychique), dyslexie, dyspraxie, dysphasie, ...*

L'enfant en situation de handicap moteur

Présente des atteintes corporelles qui tendent à réduire ou interdire la motricité. *Exemple : tétraplégie, hémiplégie, etc.*

L'enfant déficient sensoriel, auditif ou visuel

Présente une atteinte partielle ou totale d'un ou plusieurs organes des sens et principalement la vue et l'ouïe, cette dernière ayant des répercussions sur le développement du langage et le comportement.

Les parents : premiers partenaires

Le parent est la personne qui connaît le mieux l'enfant. Il convient donc de le rencontrer en amont et ensuite régulièrement durant la période d'accueil.

Cela permettra de :

- **s'informer** sur les aménagements et les outils de compensation utilisés au quotidien au domicile, à l'école et ailleurs ;
- **recueillir** les informations de base sur l'enfant : son autonomie, ses centres d'intérêt, ses besoins particuliers, les adaptations nécessaires, les modalités de soin, la conduite à tenir en cas de difficultés (crise, isolement, etc.) ;
- **pointer et valoriser** les compétences (et pas seulement les besoins particuliers) ;
- **rassurer** le parent (et donc l'enfant) ;
- **transmettre** aux parents les observations effectuées en équipe afin de venir alimenter le projet de l'enfant, en précisant le contexte (lieu, type d'activité, moment de la journée, seul ou en groupe, etc.).

Veiller à parler de l'enfant avant de parler de son handicap.



Les activités / Les partenaires

Il est préférable, autant que possible, d'associer l'enfant en situation de handicap aux activités habituelles du centre de loisirs.

Il peut aussi être envisagé de :

- construire des projets en partenariat avec des structures spécialisées, comme les IME, Sessad ou autres, pour permettre à tous les enfants, valides et en situation de handicap, de se rencontrer, de créer du lien et de partager des expériences humaines riches et valorisantes (Cf. annuaire) ;
- sensibiliser les autres enfants en utilisant du matériel spécifique du Pôle enfance handicap 71 (PEH71), afin de partager des expériences positives en proposant une approche ludique ;
- mobiliser les fédérations Sport adapté et Handisport pour du prêt de matériel et l'animation d'activités mixtes ;

- Comité départemental Handisport : Mél. : cd71@handisport.org
Tél. : **06 28 25 04 32**
- Comité départemental Sport adapté : Mél. : sportadapte71@gmail.com
Tél. : **03 85 94 08 69 / 06 86 92 94 69**

Les partenaires proches de l'enfant interviennent directement auprès de lui et de sa famille. Leur expertise de la situation viendra alimenter le projet d'accueil personnalisé de l'enfant en proposant des approches, des postures et des outils adaptés

On peut solliciter :

- le directeur d'école, l'enseignant et l'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) peuvent, informer l'équipe sur les capacités de l'enfant à évoluer en groupe ;
- l'infirmier / l'ergothérapeute ;
- le kinésithérapeute ou psychomotricien peuvent prodiguer des conseils sur les manipulations de l'enfant, le transfert aux toilettes, la conduite des activités sportives... ;
- l'orthophoniste peut proposer des outils de communication ;
- l'éducateur spécialisé peut accompagner l'enfant sur une demi-journée pour lui permettre d'appivoiser progressivement le milieu ordinaire.



Il est très important d'obtenir l'accord des parents avant de contacter un partenaire.

L'équipe

Aménagement du lieu d'accueil

L'aménagement des locaux tient une place importante dans la qualité de l'accueil. Les équipes doivent veiller à un aménagement adapté aux besoins de l'enfant (lieu de détente, espaces *Snoezelen*, etc.).

Formation/ Sensibilisation

Les temps de formation / sensibilisation peuvent être utiles à l'équipe afin de mieux appréhender le handicap et de mieux connaître les spécificités de certaines pathologies. Le PEH 71 propose des temps de sensibilisation en fonction des besoins de l'équipe. Il peut mobiliser un de ses membres pour un appui ponctuel : éducateur spécialisé, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, assistante de service social.

Un temps d'échange autour de pratiques professionnelles

La mise en place de ce temps d'échange des pratiques professionnelles permet à chacun de se questionner sur sa posture en recueillant observations et retours d'expériences. Là aussi le PEH 71 peut constituer un appui.

Le rôle du référent

La désignation d'un animateur référent permet de rassurer l'enfant et les parents. Cette responsabilité ne doit pas être exclusive et rester souple, pour garantir la plus large polyvalence possible de l'équipe, notamment en cas de défaillance éventuelle de l'animateur référent.

Projet d'accueil personnalisé

La création d'un projet d'accueil personnalisé permet à l'équipe d'avoir un repère sur la conduite à tenir avec l'enfant. Ce projet met en avant ses capacités et permet d'anticiper les difficultés. Il se construit en cohérence avec les différents projets de l'enfant (projet IME, projet Sessad, PAI, projet de scolarité...).

- **solliciter** l'enseignant référent ;
- **participer**, en commun accord avec le directeur d'école, aux Equipes de suivi de la scolarisation (ESS) afin d'évoquer les modalités d'inclusion les mieux adaptées à chaque cas particulier, sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire.

Évacuation des locaux

Les consignes de répartition des tâches en cas d'évacuation des locaux doivent être claires, connues de tous et adaptées au handicap de l'enfant.

Boîte à conseils pratiques !!!

- Si vous avez des questions concernant le handicap de l'enfant, ne pas hésiter à l'interroger directement.
- Ne pas pousser son fauteuil manuel sans lui demander.
- Si le jeune rencontre des difficultés d'élocution, ne pas hésiter à l'aider à reformuler ou à répéter ses demandes.
- Prévoir un temps et un lieu à l'abri des regards pour les soins médicaux
- Proposer une frise temporelle avec des images représentant les activités et les photos des animateurs.
- Pour certains enfants atteints de troubles du spectre autistique, il peut être intéressant de prévoir un espace restreint (recoin, paravents, etc.). Il est aussi possible de proposer ou non des stimuli sensoriels (adaptation des affichages, de la lumière, du bruit ; casque anti-bruit si nécessaire).
- Pour s'adresser à un enfant atteint de troubles autistiques, il est conseillé de formuler des phrases ou des consignes simples et courtes. Il est aussi possible d'utiliser en fonction du jeune des photos ou des pictogrammes pour illustrer les règles.
- Organiser une période d'adaptation pour l'enfant, avec une inclusion progressive.
- Tout en portant une attention particulière à l'enfant en situation de handicap, l'équipe doit se positionner dans un équilibre qui évitera à la fois de le stigmatiser et de le surprotéger.
- Avant l'arrivée de l'enfant, il est important de sensibiliser le groupe auquel il s'intégrera. Plusieurs approches de sensibilisation peuvent être proposées aux enfants en fonction de leur âge, de leur maturité, de leur nombre et du handicap du jeune accueilli.

- Prévoir un espace de détente de type *Snoezelen* avec lampes de couleur, petite tente, balançoire d'intérieur, bâton de pluie, colonne d'eau, paravent, musique de relaxation, etc..
- Croiser régulièrement les observations avec l'ensemble de l'équipe autour des supports utilisés, des lieux, du contexte, des postures.
- Associer les parents en amont de l'accueil et pendant l'accueil, pour des comptes-rendus, des conseils, des demandes d'autorisation.
- Tester des partenariats avec les structures d'accueil spécialisé de proximité.
- Consulter et enrichir le projet d'accueil personnalisé de l'enfant.
- Anticiper l'adéquation des itinéraires au handicap de l'enfant, pour les déplacements dans le centre et lors des sorties extérieures.
- Nommer l'enfant par son prénom. Le trouble n'est pas une identité.
- Ne pas hisser le handicap en étendard. L'attention plus soutenue portée à l'enfant en situation de handicap ne doit pas être un frein à son autonomie ni à une certaine discrétion de l'animateur, conditions d'une inclusion homogène au groupe et d'une intégration saine.

Pour un conseil, un appui, une information, un accompagnement, vous pouvez solliciter le pôle enfance handicap, coordinateur départemental pour l'inclusion :

- PEH 71 Mél. : **contact@pole-enfance-handicap71.fr**
Tél. : **03 85 69 07 09**

Structures partenaires

STRUCTURE	COORDONNÉES	IMPLANTATION	TYPE DE HANDICAP	AGE
ADPEP 71	Tél. : 03 85 39 28 45 siege@pep71.org	Mâcon	Tous types	Tous âges
AMEC	Tél. : 03 85 45 92 42 amecsiege@amec.asso.fr	Chalon-sur-Saône	Tous types	Tous âges
APAJH	Tél. : 03 85 48 39 71	Chalon-sur-Saône	Tous types	Jeunes et adultes
Association des paralysés de France	Tél. : 03 85 29 11 60 dd.71@apf.asso.fr http://dd71.blogs.apf.asso.fr	Charnay-les-Mâcon	Moteur	Tous âges
Association Ferdinand Berthier (Langue des signes)	Tél. : 03 85 75 55 81 contact@clsfb.fr www.clsfb.fr	Louhans	Déficiência auditive	Tous âges
Association pour la Promotion de la Langue des Signes	Tél. : 06 86 17 83 78 apls.lsf@laposte.net www.langue-des-signes-chalon-sur-saone.fr	Chalon-sur-Saône	Déficiência auditive	Tous âges
Association Valentin Haüy (malvoyant)	Tél. : 03 85 48 68 12 comite.chalonsursaone@avh.asso.fr	Chalon-sur-Saône	Déficiência visuelle	Tous âges
Autisme 71 - GEPAP	Tél. : 03 85 45 23 05 autisme.gepap71@orange.fr http://gepapautisme.canalblog.com	Chalon-sur-Saône	Autisme	Tous âges
CROP / PEP 71	Tél. : 03 85 97 12 71	Chalon-sur-Saône	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
DATSA71	Tél. : 03 85 46 97 56 / 37 39 datsa71@orange-business.fr	Sennecey-le-Grand	Trouble du spectre de l'autisme	À partir de 18 ans
IME - CME et SESSAD	Tél. : 03 85 81 54 09	Paray-le-Monial	Mental léger ou moyen	Jusqu'à 20 ans

STRUCTURE	COORDONNÉES	IMPLANTATION	TYPE DE HANDICAP	AGE
IME - ITEP - SES-SAD Le Château	Tél. : 03 85 33 21 66	Cruzille	Mental léger ou moyen	De 7 à 14 ans
IME d'Autun	Tél. : 03 85 52 66 53	Autun	Déficiência intellectuelle	De 6 à 20 ans
IME d'Hurigny	Tél. : 03 85 34 22 80	Hurigny	Tous types de déficiences	De 6 à 14 ans
IME Georges Fauconnet	Tél. : 03 85 45 91 00 ime.fauconnet@amec.asso.fr	Virey-le-Grand	Déficiência intellectuelle	De 6 à 20 ans
IME Le Breuil	Tél. : 03 85 77 40 50 secretariat.imecme@imecme-maslebreuil.fr	Le Breuil	Déficiência intellectuelle	De 4 à 20 ans
Institut Eugène Journet IME et ITEP	Tél. : 03 85 92 13 92	Buxy	Déficiência intellectuelle	De 12 à 20 ans
Les papillons blancs de Chalon-sur-Saône	Tél. : 03 85 48 00 32 papillons.blancs.71@free.fr	Chalon-sur-Saône	Déficiência intellectuelle	Adulte
Les papillons blancs de l'Autunois	Tél. : 06 65 21 81 81 apb.autun@orange.fr	Autun		Tous âges
SESSAD « Voir ensemble » Montceau-les-Mines	Tél. : 03 85 80 71 10	Montceau-les-Mines	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD Le Creusot	Tél. : 03 85 97 04 80	Le Creusot	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD APF St Rémy	Tél. : 03 85 97 04 80	Saint-Rémy	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans

Enseignants référents handicap (école primaire)

STRUCTURE	COORDONNÉES	IMPLANTATION	TYPE DE HANDICAP	AGE
SESSAD Chalonnais Bresse nord	Tél. : 03 85 42 08 25	Saint-Rémy	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD Chalonnais/ Bresse Nord	Tél. : 03 85 75 58 35	Louhans	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD de Charnay-Les-Mâcon	Tél. : 03 85 34 22 80	Charnay-les-Mâcon	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD Mâcon	Tél. : 03 85 39 87 94	Mâcon	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD de Saint-Vallier	Tél. : 03 85 69 03 40	Saint-Vallier	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD du Morvan	Tél. : 03 85 52 66 53	Autun	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD La Courte échelle	Tél. : 03 85 81 46 41	Paray-le-Monial	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD Pierre Chanay	Tél. : 03 85 21 05 00	Mâcon	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans
SESSAD RESAM Autisme 71	Tél. : 03 45 21 42 92	Autun	Moteur, mental, social	Jusqu'à 20 ans

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS	CIRCONSCRIPTIONS ADRESSE POSTALE	TÉLÉPHONE	MAIL	IEN
Véronique TESTA	Autun 1, rue des Pierres 71400 Autun	03 85 52 13 44	0710092p@ac-dijon.fr	Patrice BASSET
Stéphane HUGON Christine TRAVERS	Chalon I 7, rue de la Providence 71100 Chalon-sur-Saône	03 85 90 94 20	0710093r@ac-dijon.fr	Charles PERRIN
Sophie CONSTANTINI Jean-Marc GAUDILLAT Sandra LEMOIGNE	Chalon II 7, rue de la Providence 71100 Chalon-sur-Saône	03 85 90 94 25	0710094s@ac-dijon.fr	Philippe MARLIER
Laure CLEMENT Françoise NUSSBAUM Emmanuel SILLA	Charolles Cité Administrative 17, Rue Baudinot 71120 Charolles	03 85 24 06 51	0710095t@ac-dijon.fr	Claire VILLIERS
Rachel PALLOT Anne de BAZELAIRE Michel LABROSSE	Le Creusot 35, rue Victor-Hugo 71200 Le Creusot	03 85 55 83 76	0711707v@ac-dijon.fr	Stéphanie MARLIN
Marie FRANTZ Jean-Marc GAUDILLAT Isabelle PERRIGOT	Louhans Maison de l'Etat 11 rue des Bordes 71500 Louhans	03 85 75 13 35	0710097v@ac-dijon.fr	Bruno RENAULT
Véronique LOCCA Isabelle BERGOT-ROY	Mâcon Nord 24 bd. H. Dunant BP 72512 71025 Mâcon Cedex 9	03 85 22 56 70	0710098w@ac-dijon.fr	Jérôme FRANCOIS
Anne LANGARD Isabelle BERGOT-ROY Françoise NUSSBAUM	Mâcon Sud Cité administrative 24 bd. H. Dunant BP 72512 71025 Mâcon Cedex 9	03 85 22 56 80	ien.macon-sud@acdijon.fr	Corinne GIBERT
Michel LABROSSE Isabelle BRETIN Pascal LAFOND Anne de BAZELAIRE	Montceau-les-Mines 35, rue Jean-Jaurès 71300 Montceau-les-Mines	03 85 57 30 67	0710099x@ac-dijon.fr	Virginie SPARTA
Isabelle BRETIN Véronique LOCCA Sandra LEMOIGNE Marie FRANTZ Sophie COSTANTINI	Tournus - Rue Paul Bert 71700 Tournus	03 85 51 17 65	0711708w@ac-dijon.fr	Myriam PICHON-DUFOUT



Glossaire :

ADPEP 71	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
AMEC	Association Médico Educative Chalonnaise
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
Autisme 71 GEPAP :	Groupe d'échanges parents d'autistes/ TED et professionnels
DATSA71	Dispositif d'appui des troubles du spectre de l'autisme. (équipe mobile sur tout le département)
IME	Institut médico éducatif
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)
CROP	Centre de Rééducation de L'Ouïe et de la Parole - PEP 71
CME	Centre médico éducatif
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

Remerciements :

Remerciements particuliers à l'équipe du Pôle enfance handicap 71 pour l'animation du groupe de travail, ainsi qu'aux communes de Chalon-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal, Gueugnon, Mâcon, Sanvignes, Tournus, Virey-le-Grand, à la communauté de communes Terre de Bresse, à l'IFAC, aux Eclaireurs et éclaireuses de France, à la DSDEN, à travers la participation constructive de F. Lombard, N. Meunier, D. Limoges, S. Stropoli, G. Stoltz, C. Jacquet, C. Josserand, F. Vaquier, M. Morel, C. Maréchal, C. L'Excellent, V. Morel, A-S. Lagrange, A. Lambert, P. Lussiana.

Coordination du projet : Direction départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire, A. Jay.

